



Lors de l'inscription une somme de **30 euros** est perçue pour frais de dossier.

**Contribution des Familles** : Tarifs forfaitaires mensuels sur 10 mois (calculés en fonction du temps de présence au lycée) après versement d'arrhes d'un montant de 250 € en septembre

NIVEAU	REGIME	SCOLARITE	REPAS	CHAMBRE	TOTAL MOIS
MC Sommellerie	DP	157 €	42 €		199 €
	I.E.	157 €	77 €	120*	354 €
MC Cuisinier en Desserts de Restaurant	DP	157 €	39 €		196 €
	I.E.	157 €	71 €	120*	348 €
MC Organisateur de réception	DP	129 €	37 €		166 €
	I.E.	129 €	68 €	120*	317 €

(\* ) Prix pour une chambre chez un logeur du lundi soir au jeudi soir. L'attribution de la chambre est faite par le lycée. Le Règlement s'effectue directement auprès du logeur suivant une convention.

#### Aides Financières :

##### Bourses de l'Éducation Nationale

Le lycée Notre Dame, lycée privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourse sont remises aux élèves qui en font la demande courant septembre.

##### Bourses au mérite et fondations.

#### Projets Pédagogiques :

MC Sommellerie : Projets Découverte des Vignobles - budget total de 600€ mensualisé sur 10 mois.

MC Cuisiniers en Desserts de Restaurant : Projet Vallée du Rhône - budget 300€ mensualisé sur 10 mois.

MC Organisateur de Réception : Projets - budget 200€ mensualisé sur 10 mois.

En fin d'année scolaire un bilan réel est établi par mention. Le surplus éventuellement constaté fait l'objet d'un avoir pour remboursement aux familles.

#### Frais de Rentrée (paiement unique en septembre) :

Assurance Responsabilité Civile & individuelle accident, Mutuelle Saint Christophe : 7,70€ : *obligatoire pour être assuré durant les activités hors enseignement (résiliation possible, sur justificatif, par courrier avant le 15 septembre en cas d'assurance déjà prescrite).*

1<sup>er</sup> Équipement : Tenue professionnelle et Malette de cuisine ou de service pour les nouveaux élèves uniquement.

Une prime au 1<sup>er</sup> équipement est versée exceptionnellement par la Région Bretagne directement au lycée seulement pour les élèves devant s'équiper et n'ayant pas encore bénéficiés de la prime de 1<sup>er</sup> équipement. En cas de nécessité, le dépassement sera facturé aux familles.

**Livres :**

- Les manuels des matières générales sont pris en charge par l'établissement.
- Les manuels professionnels sont achetés par l'établissement en début d'année et refacturés aux familles avec un échelonnement des paiements sur 10 mois.

**Cotisation APEL :**

Le montant de la cotisation APEL s'élève pour l'année scolaire à **22,60€**.

Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de cocher la case

**Mode de Règlement :**

- Par prélèvement bancaire mensuel qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 05 de chaque mois d'octobre à juin.

Toute demande de prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avec 1 mois d'avance sur l'échéance.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé des contributions.

- Par chèque établi à l'ordre de OGEC LYCEE NOTRE DAME. Ce mode de règlement est trimestriel

Les chèques doivent parvenir à l'établissement avant les dates suivantes :

1<sup>er</sup> trimestre : 15 Octobre

2<sup>ème</sup> trimestre : 15 janvier

3<sup>ème</sup> trimestre : 15 avril

**Retards et impayés :**

A partir du 3<sup>ème</sup> rappel, l'établissement intentera systématiquement toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, y compris voie d'huissier ou par recours en justice. En outre en cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

---

**Engagement :**

Je soussigné ....., en tant que Responsable légal payeur,

déclare avoir pris connaissance du règlement financier de l'année **2023-2024**, m'engage à payer les sommes indiquées.

Fait à ..... le .....

Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) :